

QUESTION ÉCRITE E-2053/03

posée par Anders Wijkman (PPE-DE), Jules Maaten (ELDR), Robert Evans (PSE), Kathleen Van Brempt (PSE) et Marialiese Flemming (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Danger d'extinction du phoque moine

Le phoque moine (*Monachus monachus*) est probablement le mammifère le plus menacé, non seulement en Europe, mais dans le monde. Il reste moins de 200 individus de cette espèce dans les eaux côtières de Grèce et de Turquie. Mammifère migrateur, il se retrouve autant dans les eaux grecques que turques.

Les pays signataires des conventions de Berne, de Bonn et de la CITES doivent protéger la faune et la flore visées par ces conventions, mais également leur biotope. En outre, conformément à la directive sur les habitats naturels, le phoque moine devrait bénéficier du plus haut degré de protection. La Grèce est partie à ces trois conventions et la Turquie à celle de Berne et à la CITES.

La Grèce remplit, partiellement du moins, ses obligations de protection du phoque moine puisqu'elle a créé le Parc national marin des Sporades septentrionales et des zones protégées autour de certaines îles de la mer Égée.

Le ministère turc de l'environnement a proposé la création de cinq parcs nationaux côtiers pour protéger le phoque moine mais au fil des ans, en raison de la résistance menée par les ministères turcs du tourisme et des travaux publics, la création concrète de ces zones entièrement protégées a constamment été reportée.

Ces dernières décennies, la Commission s'est trouvée à la pointe des mouvements de protection du phoque moine.

1. La Turquie n'étant pas signataire de la convention de Bonn, ce qui empêche la protection du phoque moine dans la mer Égée, la Commission est-elle disposée à approcher le gouvernement turc afin qu'il signe ladite convention?
2. La Commission est-elle disposée à approcher le gouvernement turc et à lui demander de créer officiellement cinq parcs nationaux côtiers et de prendre les mesures nécessaires à la protection du phoque moine dans ses eaux territoriales?
3. La Commission est-elle disposée à accroître les pressions politiques susceptibles de conduire le gouvernement turc à donner une réponse positive aux deux questions ci-dessus?